

**SOCIETE NATIONALE DES
CHEMINS DE FER BELGES**



SPECIFICATION TECHNIQUE

V - 01

**FOURNITURE DE GARNITURE DE FREIN POUR
PB(K)A – TGV/R - TMST**

EDITION : 03/2007



1. INTRODUCTION

Cette spécification technique définit les conditions pour la fourniture à la SNCB de GARNITURE DE FREIN pour PB(K)A – TGV/R – TMST.

Les garnitures de frein ne peuvent être fournies que par des fournisseurs qualifiés conformément aux prescriptions de la spécification technique Q_{SNCB} de la SNCB.

En cas de contradiction entre cette spécification technique et le contenu du cahier spécial des charges, c'est ce dernier document qui est d'application.

2. DOCUMENTS APPLICABLES

Spécification technique SNCB Q_{SNCB} intitulée "Qualification des fournisseurs"

3. QUALIFICATION

La qualification sera réalisée selon la spécification technique Q_{SNCB} de la SNCB.

Les garnitures de frein doivent être homologuées par la SNCF ; le fournisseur doit fournir les preuves de cette homologation.

La SNCB se réserve toutefois le droit de placer une commande d'essai avant la notification de la qualification.

4. CARACTERISTIQUES

- Les caractéristiques des produits à fournir seront reprises dans les cahiers spéciaux des charges et les documents qui y sont annexés.
- Le fournisseur est tenu d'informer la SNCB de toute modification apportée au produit fourni.